



CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MACS
SÉANCE DU 30 JUILLET 2020 À 18H30
SALLE DU LAC D'HOSSEGOR - SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
(sur convocation du 22 juillet 2020)

Président

Nombre de conseillers : 8

Nombre de membres nommés : 8

Présents : 16

Absents représentés : 1

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE MACS
DU 30 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le trente du mois de juillet, le conseil d'administration du Centre intercommunal d'action sociale de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 22 juillet 2020, s'est réuni en session ordinaire, salle du Lac d'Hossegor au siège de la Communauté de communes MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Monsieur Pierre Froustey.

Présents :

Mesdames Casteras Line, Couderc Sylvie, De Artèche Sylvie, Gayon Marie Antoinette, Jaury Chamalbide Christine, Labeyrie Isabelle et Maïté Libier ;
Messieurs Arbeille Henri, Boireau Philippe, Yohann Dalmay, Darets Benoît, Dumas Jean-Louis, Froustey Pierre, Laffitte Pierre, Prosper José et Trézières Yves.

Absents représentés :

Monsieur Daulouède Jean Claude a donné pouvoir à Monsieur Froustey Pierre.

Secrétaire de séance : Dalmay Yohann.

OBJET : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES PERMANENTE DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE - ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION

Rapporteur : Monsieur Pierre Laffitte

Conformément à l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales précité, la commission d'appel d'offres à caractère permanent du centre intercommunal d'action sociale, compétente pour l'ensemble des procédures de passation des marchés pour lesquelles son intervention est requise, est composée :

- de membres avec voix délibérative :
 - le président du centre intercommunal d'action sociale ou son représentant,
 - cinq membres titulaires et cinq membres suppléants du conseil d'administration élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel, étant précisé que les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

- de membres avec voix consultative :
 - des personnalités ou un ou plusieurs agents de l'établissement public désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la consultation,
 - le comptable public et un représentant du service en charge de la concurrence peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission d'appel d'offres s'ils sont invités par le président. Leurs observations sont consignées au procès-verbal.



Par délibération en date du 30 juillet 2020, le conseil d'administration a approuvé les modalités d'élection de la commission d'appel d'offres du centre intercommunal d'action sociale, ainsi que les conditions de dépôt des listes.

Afin d'élire les 5 membres titulaires et 5 membres suppléants pour siéger au sein de cette commission, la liste comprenant les noms ci-après a été constituée et enregistrée dans les délais fixés par la délibération précitée :

Titulaires

Monsieur Jean-Claude Daulouède
Monsieur Henri Arbeille
Madame Sylvie De Arteché
Madame Maité Libier
Madame Isabelle Labeyrie

Suppléants

Monsieur José Prosper
Monsieur Benoît Darets
Monsieur Yves Trézières
Madame Christine Jaury Chamalbide
Madame Marie-Antoinette Gayon

Après avoir pris connaissance de la liste et de sa composition, le conseil d'administration est invité à procéder à l'élection, sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel, des 5 membres titulaires et 5 membres suppléants au scrutin de liste proportionnel au plus fort reste.

Par accord unanime des administrateurs il n'est pas procédé à un vote à bulletins secrets.

Une seule liste étant présentée, les nominations prennent effet immédiatement et il en est donné lecture par le président.

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 1411-1 à L. 1411-4 et D. 1411-3 à D. 1411-5 ;

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU le code de la commande publique ;

VU la délibération du conseil d'administration en date du 30 juillet 2020 portant fixation des conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres de la commission d'appel d'offres ;

décide, à l'unanimité :

- de prendre acte, de la nomination des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants suivants pour siéger à la commission d'appel d'offres à caractère permanent du centre intercommunal d'action sociale :

Titulaires

Monsieur Jean-Claude Daulouède
Monsieur Henri Arbeille
Madame Sylvie De Arteché
Madame Maité Libier
Madame Isabelle Labeyrie

Suppléants

Monsieur José Prosper
Monsieur Benoît Darets
Monsieur Yves Trézières
Madame Christine Jaury Chamalbide
Madame Marie-Antoinette Gayon

- d'autoriser le président ou son représentant à prendre tout acte et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. Depuis le 30 novembre 2018, outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

À Saint-Vincent de Tyrosse, le 30 juillet 2020

Le président,

Pierre Froustey

